C'est dans ce contexte que, le 11 juillet, le Burkina Faso, tout comme d'autres pays à travers le monde, a commémoré la Journée Mondiale de la Population avec pour thème « Accès universel aux services de la santé procréative ». Cette journée est l'occasion de mettre en avant les problèmes liés à la santé procréative qui représentent la principale cause de morbidité et de mortalité pour les femmes en âge de procréer.

Or pour sauver la vie des femmes et pour améliorer leur santé, l'accès universel aux services de la santé procréative est crucial. Déjà, l'accès universel aux services de planification volontaire permettrait de réduire de 71% le nombre de grossesses non désirées passant de 75 millions à 22 millions par an (Guttmacher Institute, 2010).

Nous, ONG oeuvrant dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de la procréation au Burkina Faso et les Parlementaires, membres du Réseau des Parlementaires en Population et Développement (RPPD), souhaitons attirer l'attention des décideurs et des partenaires techniques et financiers sur la situation des adolescentes burkinabè.

Le recours à la contraception moderne par les adolescentes est nettement moins fréquent que pour les autres femmes en âge de procréer. En effet, au Burkina (EDS 2010), le taux de prévalence contraceptive pour les méthodes modernes est de 15% et les plus grandes utilisatrices ont entre 20 et 44 ans, âges correspondant à la période de fécondité maximum alors que chez les utilisatrices de moins de 20 ans, les taux sont relativement plus faibles (6,2% pour les adolescentes de 15 à 19 ans).

A cela s'ajoute le fait que les adolescentes de 15 à 19 ans contribuent pour 11% dans la fécondité totale du pays. Par conséquent, si le Burkina Faso veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en général et l'objectif 5b en particulier (« Accès universel à la santé procréative »), il est important de prendre en compte de manière spécifique les adolescentes dans les programmes de santé procréative et de planification familiale, et surtout la plus grande majorité d'entre elles qui est particulièrement vulnérable aux risques liés à la sexualité (IST, VIH/sida, grossesses non désirées, etc.).

Il s'agit notamment des jeunes filles déscolarisées, mariées précocement ou des filles vivant sans leurs parents, travaillant en tant que domestiques, etc. Les adolescentes sont exposées à des risques importants puisqu'un tiers des premiers rapports sexuels se déroulent sous la contrainte et que les complications lors de la grossesse ou de l'accouchement sont la première cause de mortalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans.

De plus, les adolescentes sont une population très spécifique et toutes leurs caractéristiques doivent être prises en compte pour adapter l'action à leur destination : la situation géographique, l'âge, la situation maritale, la situation économique, le niveau d'éducation, etc.

La question de l'accès des adolescentes aux services de santé procréative doit faire l'objet d'une action transversale. En effet, nous devons travailler pour une meilleure reconnaissance des adolescentes dans les communautés et dans l'espace public, ainsi que pour leur autonomisation.Nous devons également travailler pour une transformation des rapports de genre, en ouvrant le débat sur les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes au sein de la société burkinabè.

Des initiatives pilotes au plus proche des populations (travail spécifique et différencié avec les filles pour le renforcement de leurs compétences et de leur autonomie, les communautés pour amorcer des changements sociaux bénéfiques à toutes et tous, les structures et le personnel de santé pour améliorer l'offre de services et en faire bénéficier aussi les filles éloignées financièrement, géographiquement et socialement des services socio-sanitaires) ont pu démarrer dans ce sens au Burkina Faso dans deux localités (la commune rurale de Saaba et le secteur 15 de la ville de Ouagadougou) grâce notamment au soutien de l'Union Européenne. Des changements sont palpables, cependant beaucoup reste à faire pour poursuivre les actions engagées et couvrir davantage de localités.

Il est nécessaire que les décideurs politiques se mobilisent et prennent des engagements assurant l'accès des adolescentes aux droits et aux services de santé procréative et que les partenaires au développement soutiennent la mise en oeuvre de ces orientations.

La question des adolescentes doit devenir une priorité dans les enjeux, politiques et actions de développement d'abord pour plus d'égalité et de justice et parce qu'exclure les jeunes filles des politiques et des programmes coûte cher à long terme (elles n'accèdent pas à de meilleures conditions de vie, ni pour elles, ni pour leur descendance).

Sans inflexion des stratégies publiques et sans réorientation des budgets en faveur des adolescentes qui sont jusqu'à aujourd'hui laissées pour compte, nous ne pourrons pas faire face aux problèmes liés à la santé procréative et n'atteindrons pas nos objectifs de développement.

Enfin, la commémoration de la première Journée Mondiale des filles, le 11 octobre 2012, devrait être l'occasion d'un engagement du gouvernement, de toutes les structures oeuvrant dans le domaine de la santé et des droits en matière de santé sexuelle et de la procréation, des partenaires au développement afin que nos efforts s'allient en vue d'améliorer la vie des adolescentes.

Pour ce faire, nous lançons un vibrant appel :

Au Ministère de la santé à travers la direction de la santé des jeunes, des adolescentes et des personnes âgées (DASPAJ) pour qu'il consacre dans l'élaboration du prochain Plan stratégique santé de la reproduction des adolescents et des jeunes (SRAJ) un axe spécifique aux filles en situation de vulnérabilité de manière à leur assurer une prise en compte de leurs besoins dans les activités qui seront mises en oeuvre.

Au Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi pour qu'il prenne en compte les jeunes filles travailleuses domestiques et les vendeuses ambulantes dans les projets et les programmes inscrits dans le Plan d'action opérationnel (PAO) de la Politique nationale de la jeunesse, en redynamisant les centres jeunes existants et en créant les conditions nécessaires à la fréquentation des adolescentes en situation de vulnérabilité dans ces espaces.

Au Ministère de l'Economie et des Finances à travers le SP/CONAPO pour qu'il interpelle l'opinion publique sur la problématique des filles en situation de vulnérabilité, en faisant un focus sur elles dans l'évaluation/ bilan de la CIPD+20, conformément au plan de rédaction du rapport en sa section 3 traitant des enfants, jeunes et adolescents.

Source: allAfrica